

En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, 170 ans de colonisation - Projets d'accord et de pacte : l'analyse de *L'indépendant* - Grève à Bluescope – La Kanaky au Sénat français et à l'ONU - Colonies françaises : une déclaration unitaire

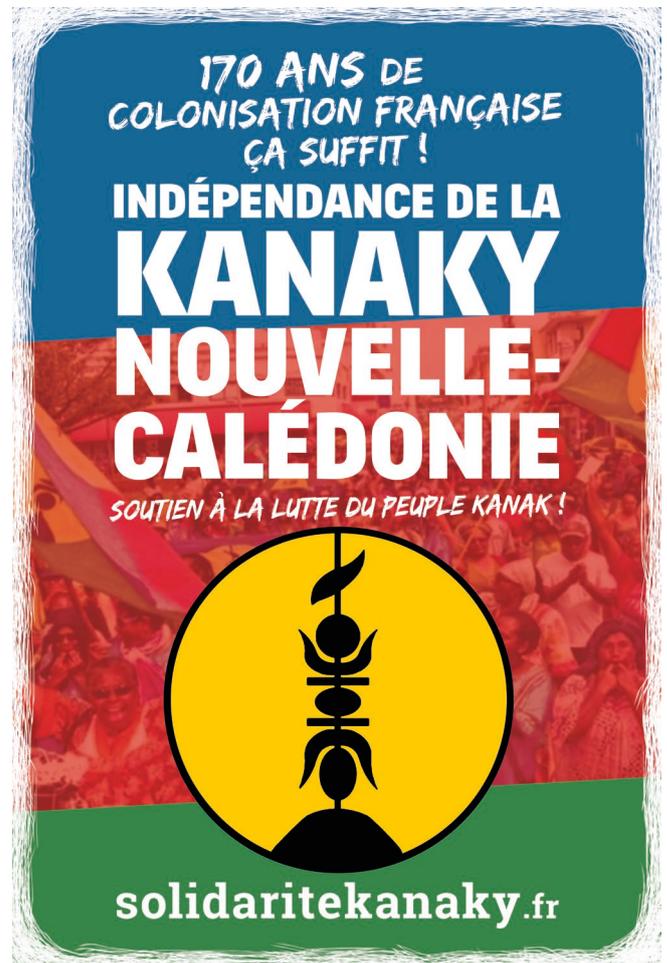
## En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, 170 ans de colonisation

Le dimanche 24 septembre 2023 marque un triste anniversaire : cela fait 170 ans que la Nouvelle-Calédonie vit sous tutelle de la France. C'est en effet le 24 septembre 1853, à Balade, dans l'extrême nord de la Grande terre, que le contre-amiral Febvrier-Despointes prenait officiellement possession du territoire au nom de l'empereur Napoléon III.

**L'anniversaire de cette prise de possession intervient alors que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie se trouve, à nouveau, dans une inquiétante impasse politique.**

L'exécutif macroniste entend s'appuyer sur les trois récentes consultations d'autodétermination – qui, de 2018 à 2021, se sont soldées par autant de victoires numériques du « non » à l'indépendance – pour bâtir un « nouveau projet », celui de la « Nouvelle-Calédonie dans la République » dit le Président de la République lors d'un discours prononcé à Nouméa le 26 juillet, devant une foule quasi exclusivement blanche, chantant la Marseillaise et agitant des drapeaux bleu-blanc-rouge. Les indépendantistes avaient refusé de venir.

**Emmanuel Macron oublie bien commodément que les Kanak, peuple autochtone de l'archipel, se sont exprimés lors de ces consultations à une écrasante majorité pour la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.** Y compris par un boycott massif lors du dernier des trois votes, organisé par l'État français en plein « deuil kanak » alors que le territoire venait de connaître sa première vague de Covid-19, une pandémie particulièrement meurtrière au sein des populations océaniques.



**Cela fait quarante ans au moins que le peuple Kanak ne cesse de proclamer sa volonté unanime d'émancipation, que ce soit en mettant (ou pas) un bulletin dans l'urne ou en luttant avec acharnement lorsque c'est nécessaire.** Au cœur des « Événements » tragiques de la décennie 1980, Jean-Marie Tjibaou, figure incontournable de la lutte d'indépendance, lançait cette phrase restée dans les mémoires : « Les Kanak sont là, ils seront toujours là et ils vous emmerderont jusqu'à l'indépendance ! » Et il ajoutait : « Il n'y aura pas de solution pour ce pays tant que la revendication kanak n'est pas prise en compte. »

**Si les Kanak subissent encore aujourd'hui la tutelle française, c'est qu'ils ont été mis en minorité sur leurs propres terres depuis le tournant des années 1970 –**

résultat de plusieurs vagues de peuplement, soutenues par un État français soucieux de pérenniser sa présence dans le Pacifique Sud. En 2019, date du dernier recensement, les Kanak ne représentaient que 41,2 % de la population du territoire, soit plus de 110 000 personnes.

**Selon le droit international, ce sont pourtant bien eux, et eux seuls, qui bénéficient en tant que peuple colonisé du droit à l'autodétermination.** S'ils ont accepté de partager ce droit avec les autres communautés de l'archipel, c'est pour inviter celles-ci à construire un avenir commun et pacifié pour la future Kanaky. Une majorité de ces communautés (dont nombre d'Européens), largement appuyée par l'État français, a utilisé cette offre intelligente et généreuse pour nier et contrer la légitime aspiration des Kanak à l'indépendance de leur pays.

**Aujourd'hui, les discussions sur le prochain statut du territoire entre indépendantistes d'un côté, État et anti-indépendantistes de l'autre, sont au point mort.** Et pour cause : le « nouveau projet » du gouvernement, qui vient d'être explicité dans une « proposition d'accord » de cinq pages à peine, confirme que le gouvernement a pour unique objectif d'en finir avec le processus de décolonisation. Un processus obtenu de longue lutte par le peuple Kanak et acté par les accords de Matignon-Oudinot en 1988 et de Nouméa dix ans plus tard. Ce dernier, intégré à la Constitution française, reconnaissait « la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier d'une complète émancipation ».

**Un point en particulier en dit long : le gouvernement veut s'attaquer au corps électoral restreint, une mesure qui permet précisément d'atténuer les effets démographiques de plus d'un siècle et demi de colonisation de peuplement.** Autant dire qu'il cherche à noyer, plus que jamais, le peuple kanak dans la masse des « métropolitains » arrivés de fraîche date, lui retirant ainsi tout pouvoir électoral sur son propre devenir. Avec la volonté évidente d'éloigner encore longtemps la possibilité d'une indépendance.

**La réalité de la Nouvelle-Calédonie n'est certes plus la même qu'au temps où une poignée d'indigènes étaient rassemblés sur une plage pour écouter un militaire venu de l'autre bout du monde expliquer qu'ils ne seraient désormais plus maîtres chez eux.** Il n'empêche : comme hier, la France magouille, renie sa parole, cherche à monter les communautés les unes contre les autres... pour défendre ses seuls intérêts. Comme hier, la France refuse d'entendre la voix des Kanak qu'elle compte maintenir encore et encore captifs dans leur propre pays.

**Captifs au propre comme au figuré. Depuis l'école, où ils subissent de plein fouet l'échec scolaire, jusqu'à la mort, où on leur refuse même le respect d'un temps de « deuil kanak », comme en 2021 lorsque l'État a forcé la tenue de la troisième consultation.** En passant par les prisons surpeuplées de l'archipel où ils représentent plus de 90 % des détenus – plus de deux fois plus que leur part dans la population totale. Sans surprise, les Kanak restent les principales victimes, et de loin, des injustices que connaît ce territoire pourtant riche, avec un PIB par habitant supérieur à celui de la plupart des régions françaises. Un tiers d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. C'est deux fois plus que dans la population de l'Hexagone, presque quatre fois plus qu'au sein des autres communautés de l'archipel.

**Cette histoire est aussi la nôtre.** C'est notre pays qui cherche aujourd'hui à poursuivre coûte que coûte, à quelque 17 000 kilomètres de Paris, une désastreuse aventure faite d'injustices, spoliations, pillages, barbouzeries, massacres... Au-delà même des considérations historiques et sociales, il perpétue surtout la longue humiliation du peuple kanak. Combien de temps fermerons-nous les yeux sur celle-ci ? Combien de temps laisserons-nous les Kanak seuls face à l'État français et ses alliés ? **Le projet macroniste n'a rien de « nouveau ». Il a aujourd'hui 170 ans en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Il s'appelle colonialisme. Il est grand temps d'en finir.**

# Projets d'accord et de pacte : l'analyse de Lindépendant<sup>1</sup>

Le projet d'accord du 6 septembre 2023 complète le discours du 26 juillet sur le pacte de M. Macron. Il a été remis aux délégués politiques du pays à Paris, avec leur nom en filigrane contre toute diffusion ! Un procédé douteux, ignoré par la représentation indépendantiste qui prend mandat de sa base : le projet a fuité, comme avant lui celui des « Conséquences du oui et du non ».

Qu'est-il pertinent d'en faire, d'un point de vue indépendantiste ? Le rejeter d'emblée ? Le rejeter en bloc après examen ? L'examiner et chercher un compromis ?

## Rejeter d'emblée le projet/pacte ?

La première raison serait qu'il n'y a **aucune obligation légale de supprimer/modifier l'Accord de Nouméa (ADN)** :

- Nous suivons toujours ses règles et pourtant les trois consultations sont faites.
- Nos adversaires ne donnent aucune raison légale de le modifier, sinon qu'ils ont voté trois fois non.
- L'ADN prévoit que les « partenaires se réuniront » s'il y a 3 « non », pas qu'il soit caduc.
- L'ADN est un statut « transitoire » jusqu'à « la nouvelle organisation politique proposée ».
- L'ADN propose l'indépendance, et en cas de « non », une progression vers celle-ci ou son maintien.
- L'ADN précise que son organisation politique « restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette "irréversibilité" étant constitutionnellement garantie ».



**En résumé, l'Accord de Nouméa nous régit depuis 1998 vers plus d'émancipation, jusqu'à l'indépendance.**

La deuxième raison est que **leur argument d'avoir gagné trois fois est faux** :

- Les deux premières consultations ne font pas une moyenne, chacune est annulée par la suivante. La courbe de tendance donnait une troisième consultation gagnante pour le oui, à date normale en 2022 (selon le calcul, 50,15 % à 50,41%). Les spécialistes nous donnaient aussi plus de réserves de voix. Leur résultat piteux corrobore leur échec : le non est passé à 41 % des inscrits (45 % en 2020).
- La France a commis plusieurs tricheries évidentes pour cette troisième consultation, qui ne peut compter : date illégalement rapprochée d'un an car l'ADN prévoit le même délai qu'entre les précédentes, et E. Philippe avec tous les présents du Comité des signataires 2019 s'était engagé pour fin 2022 ; maintien du scrutin pendant le Covid, contre l'avis des coutumiers, bafouant ainsi la « pleine reconnaissance de l'identité kanak » stipulée dans l'ADN, avec des arguments mensongers ; engagement de l'État pour le non, bafouant à la fois sa parole, les résolutions de l'ONU et l'ADN qui prescrivent à la « puissance de tutelle » de soutenir l'émancipation ; non-accomplissement de tous les transferts, suite à diverses tricheries : cela biaisait la situation au moment des votes, rendant la « marche » plus haute pour passer à l'indépendance.
- De très nombreuses voix s'élèvent contre la prise en compte de la troisième consultation : une part de nos adversaires est mal à l'aise sur cette consultation ; le refus de beaucoup de

<sup>1</sup> [www.lindependant-knc.com](http://www.lindependant-knc.com) Outre l'analyse que nous reproduisons ici, sur le site sont disponibles : la vidéo et le script du discours « pacte » de Nouméa, le texte de la « proposition d'Accord ».

grands électeurs de suivre Mme Backès et M. Frogier pour les sénatoriales vient aussi de là ; l'Éveil Océanien, parti neutre, a estimé qu'on ne devrait pas tenir compte de ce scrutin ; le Forum des Îles du Pacifique – FIP, 18 pays - a rejeté ces résultats ; le Groupe des pays Mélanésiens -GFLM- écrit plus fermement encore qu'il rejette les résultats et porte en ce moment l'affaire à l'ONU (Cour internationale de justice ) ; l'ONU, à son AG fin 2022, confirme le pays sur la liste des pays à décoloniser, demande à la France plus d'efforts, exige le transfert des compétences prévues par l'ADN, qui reste en vigueur.

**En résumé, le soupçon d'un État tricheur pour faire perdre les indépendantistes est très fort.**

## Rejeter le projet/pacte en bloc après examen ?

Examinons le projet :

- Il commence -très mal- par un révisionnisme historique de mauvaise augure : la fin de la phrase clé de l'ADN « *un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté* » est transcrit « ... *sur la voie de l'émancipation et de l'affirmation d'un destin commun* » ; puis le terme clé du titre XIII de la constitution, « *dispositions transitoires...* » devient « *solution temporaire* ». Etc.
- Il propose de garder le préambule de l'ADN, or celui-ci contredit ce que va faire le projet, comme la phrase trafiquée ci-dessus. Le préambule écrit aussi : « *restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté* », « *Les institutions [...] traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté* », « *Les compétences transférées ne pourront revenir à l'État, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.* » : Incompatibilité claire donc.
- Il propose qu'« *une loi organique déclinera* » ce qui sera inscrit dans la constitution : un piège ? Il n'y aura que des grandes lignes dans la constitution, et une loi organique est plus facile à modifier ...
- Le congrès comptera 35 sièges (Îles 4 ; Nord 9 ; Sud 22), mais pas de changement aux provinces. Double message clair : l'hyper provincialisation est en marche, et le poids des régions plus kanak va baisser. Autre signe : « *la répartition des compétences entre les provinces et la NC est modifiée* »...
- « *Refus de toute discrimination sur l'origine, l'ethnie* » : fin du rééquilibrage, du statut coutumier ?
- Droit à l'autodétermination « *pas avant 2 générations* ». « *Calendes grecques* », dit M. Metzdorf<sup>2</sup> !
- « *Les transferts* » (art 23 et 27) « *pourront être transférées* » (sic), selon « *le droit en vigueur* » : donc ils ne le seront jamais, le droit ne le disant pas, et leur majorité étant contre.
- « *La compétence partagée* » des « *relations extérieures* » sera revue : en restrictif, plus contrôlé !
- L'État donne 18 mois au pays pour intégrer son fichier national d'État-civil, kanak compris donc.
- L'État récupérera la compétence de sécurité civile » si « *carence constatée* » de mise en œuvre (!?)
- L'emploi local sera revu pour que les conjoints d'arrivants salariés puissent travailler.



<sup>2</sup> Président de Génération Nouvelle Calédonie.

- L'État menace : il veillera à l'équilibre budgétaire. En fait, il est déjà compétent et ferme les yeux.
- La « clé de répartition » entre les provinces sera revue pour retrouver celle de 1988 : c'est-à-dire ? Notre économie est reprise en main par l'État, qui veut apurer à sa manière les dettes, notamment via des taxes augmentées pour tous et non pour les plus fortunés : ne sont cités que la TSS et la TGC !
- Les provinciales seraient « *dans les 6 mois suivant* » une consultation sur le projet. Pourtant M. Darmanin assurait pour la troisième consultation qu'« *en démocratie les élections se tiennent à l'heure* ». Or l'on peut les laisser légalement en mai 2024 : l'ADN est en vigueur à défaut d'indépendance ou accord.

**Examinons le « pacte » énoncé unilatéralement lors du discours de M. Macron**  
Signalons pour ne plus y revenir **des dizaines de contrevérités, attaques et verbiages décalés.**

- Ce pacte est défini comme « *le chemin du pardon* » (?!), de « *l'ambition commune et de l'avenir* ». Pour le pardon, « *l'erreur, c'est qu'on corrigerait [...] la colonisation par l'indépendance* » !
- Le corps électoral crée des « *relégations et frustrations* » et doit donc être « *dégelé* ». Ces arguments ne sont pas juridiques, juste du « feeling » de certains. Il est pourtant légal (ADN) et voulu par l'ONU.
- Un « *statut nouveau* » et « *consensuel* » (?!) « *donnera stabilité* » (re ?!) et « *reconnaissance de tous*. » Il a « *deux piliers* » : « *refonder le modèle économique et social* » et une « *stratégie indopacifique simple : c'est la liberté de la souveraineté* » ! Il faut beaucoup de culot pour nous dire ça à nous !
- Usant beaucoup du « *on* » et du « *je veux* », le Président esquisse ce qui serait un quasi-transfert inverse de la compétence économique locale. Il redirigerait le nickel vers les intérêts français, « *une ressource stratégique majeure pour la France* ». Il refonderait l'agriculture et la production d'énergie : car seul l'État « *peut le financer* ». Évident, tant que l'on n'a pas de banque centrale ou d'accès aux banques internationales. « *L'ADRAF sera réformée* ». L'État la garde donc : certains rêvent que les Kanak louent leurs terres... La France qui a 3 000 milliards de dettes, 105 % de son PIB, nous donne des leçons sur les pays indépendants de la région dits « *criblés de dettes* » (pas nous ?), « *ayant perdu leur souveraineté* »...
- La militarisation est en marche aussi, contre la Chine : « *Plus de 200 militaires en plus et 18 milliards de francs* », une « *académie* » militaire. Censé nous rassurer, dans notre Pacifique neutre et dénucléarisé ?
- NB : M. Darmanin propose d'installer des Petits réacteurs nucléaires. On serait les premiers à les essayer...



**Le final de M. Macron est étonnant : « ce pacte de Nouméa que nous scellons aujourd'hui... ». Ah ?**

### **Examiner et chercher un compromis ?**

Nos examens d'opportunité et de fond montrent que **ces « propositions » quasi impératives pour la plupart, souvent illégales et la plupart colonialistes, les rendent non amendables voire irrecevables.**



# Une semaine de grève à Bluescope

Le jeudi 26 octobre, la section syndicale de l'USTKE a signé, avec la direction de Bluescope, un protocole de fin de conflit, après une semaine de grève. Depuis le 19 octobre, les grévistes étaient installés en face de l'entrée de l'usine, située à Numbo.

« Deux CV ont été déposés. Quand on regarde les deux CV, c'est notre camarade qui devrait se diriger vers ce poste car il a travaillé deux mois dans le secteur livraison avant d'aller sur la ligne de production. Pourquoi embaucher un intérimaire alors que nous avons un collègue qui peut occuper le poste d'opérateur-livraison ? » expliquait le jeudi 26 matin, Adam Wamejo, le délégué syndical STKE.



La candidature défendue par la section syndicale STKE a été acceptée l'après-midi.

« Il va d'abord suivre une formation adéquate au poste qu'il occupera. [...] il pourra intégrer ce poste avant même janvier 2024 », précise Peter Togiaki, secrétaire général adjoint en charge du pôle STKE Industrie-Construction. Celui-ci a mené les négociations avec le soutien du bureau fédéral de la fédération des industries STKE. « Il y a eu la restructuration de l'entreprise, la période du Covid-19. La section syndicale STKE avait besoin de relancer un peu la machine » ajoute Peter Togiaki. Une grève peut renouer le fil des contacts, voire créer une dynamique solidaire.

## La Kanaky au Sénat français et à l'ONU

En octobre, pour sa première prise de parole en direction du gouvernement français en tant que **sénateur, Robert Wienie Xowie** (FLNKS) a exprimé ses inquiétudes sur la méthode utilisée par l'Etat français (les projets d'accord et de pacte) et sa  **crainte d'une nouvelle tentative de passage en force**.

Lors de la session consacrée aux questions politiques spéciales et à la décolonisation (« quatrième commission » de l'ONU), les pays membres de l'institution internationale ont entendu les demandes du peuple kanak, par la voix de Magalie Tingal-Leme, représentante permanente du FLNKS à l'ONU et de Roch Wamytan, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Le pays est inscrit sur liste des territoires non-autonomes. **Roch Wamytan a notamment demandé la médiation de l'ONU dans le cadre des discussions avec l'Etat Français** qui ne fait montre d'aucune impartialité quant à l'avenir du pays.

# Colonies françaises : une déclaration unitaire

Le 22 septembre 2023, à New-York, à l'occasion de la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, **les représentant·es de mouvements anticolonialistes de Nouvelle-Calédonie, de Martinique, de Guyane, de Polynésie (française), de Guadeloupe** ont rappelé la pertinence des résolutions de l'ONU sur la décolonisation et souligné l'urgence de l'achèvement du processus de décolonisation jusqu'à l'émancipation totale de tous les peuples sous domination coloniale :

« Le soutien aux peuples qui luttent pour se libérer du joug colonial, sur la base des principes fondamentaux du droit international, constitue un devoir sacré du Mouvement des Non-alignés, la seconde plus grande organisation internationale après l'ONU. La rencontre historique de nos organisations, ce représente un acte politique majeur pour les peuples qui souffrent encore de la domination coloniale. Elle nous donne la précieuse opportunité de mettre en commun nos réflexions sur la façon de répondre, solidairement, aux défis multiples qui nous sont posés dans la lutte pour l'indépendance nationale de nos peuples et l'exigence incontournable des réparations légitimes pour les crimes humains, économiques, écologiques, culturels historiquement commis par la puissance coloniale française.

Les mouvements anticolonialistes de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie (française), de Martinique, de Guyane et de Guadeloupe, présents à New-York, lancent un appel pressant au monde ainsi qu'aux organisations internationales, y compris à l'ONU, au siège duquel ils sont présents aujourd'hui, pour porter leurs voix le plus haut possible, appuyer leurs efforts en vue de faire respecter leurs droits fondamentaux à la liberté, aux réparations-pilier essentiel de la décolonisation-et au développement, dans l'intérêt supérieur de leurs peuples.

Notamment, concernant le droit à l'autodétermination, **nous soutenons fermement la décision du FLNKS de porter la contestation du 3eme référendum devant la Cour internationale de justice**, afin que le processus de décolonisation engagé par l'Accord de Nouméa soit respecté.

**Concernant la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, nous exigeons que ces pays soient réinscrits sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser.**

**Concernant la Polynésie (française), Maohi Nui, la France qui est rappelée à l'ordre par l'AG des Nations Unies chaque année pratique la politique de la chaise vide depuis la réinscription de Maohi Nui sur la liste des pays à décoloniser.** Nous exigeons que la France s'assoie autour de la table des négociations pour démarrer enfin les négociations du processus de décolonisation comme l'exigent les résolutions de 2013, 2019, 2020, 2022.

Au moment où notre humanité est confrontée aux conséquences majeures du réchauffement climatique et à des menaces inédites qui engagent son futur, nos organisations déclarent solennellement que l'abolition totale du colonialisme et du néocolonialisme ainsi que la construction d'un monde nouveau fondé sur une coopération mondiale entre les peuples, l'égalité, le respect mutuel et la souveraineté des peuples doivent fonder le socle des relations internationales dans le nouveau millénaire que nous construisons. [...]

Signataires : Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) - Mouvement des Jeunes Kanak en France (MJKF) - Parti pour la Libération de la Martinique (PALIMA) - Mouvement des démocrates et des écologistes pour une Martinique souveraine (MODEMAS) - Pour MAOHI NUI (Polynésie – Française) : TAVINI HUIRAATIRA - Maohi Protestant Church - Mouvement de Décolonisation et d'Émancipation Sociale (MDES) - Alyans Nasyon Gwadeloup - Kollèktif Pou Sove Gwadeloup - Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe.



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

----- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -----

Mouvement des Jeunes Kanak en France, Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), Union syndicale Solidaires, Confédération Nationale du Travail, Sindicatu di i Travagliadori Corsi, Ensemble!, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti des Indigènes de la République, Parti Communiste des Ouvriers de France, Pour une Écologie Populaire et Sociale, Union Communiste Libertaire, Association Survie, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré·e·s.o.

